

Pactes et dans la Déclaration des droits de l'homme. De toute évidence il importe d'assurer l'efficacité des mécanismes d'enquête et d'appel en place. Ces mécanismes exigent notamment que les nations acceptent de se soumettre à un examen impartial lorsqu'elles sont accusées de manquer à leurs engagements. L'institution d'un tribunal des droits de l'homme, comme l'a proposé mon collègue allemand, est une mesure à envisager en l'occurrence. Aucun de nous ne peut se vanter d'une conduite irréprochable. Les manquements aux obligations prescrites dans les Pactes et dans la Déclaration des droits de l'homme ne se prêtent pas aux polémiques partisans mais doivent plutôt être jugés avec pondération.

Les obstacles à surmonter sont de taille. La mise en accusation de gouvernements pour violation des droits de l'homme peut menacer leur légitimité ou susciter des embarras considérables. Aucun état n'est à l'abri des critiques dans ce domaine. Certains parviennent à détourner l'attention, d'autres ne peuvent y échapper. Le Canada s'engage à intervenir au mieux de sa connaissance, sans détours, sans égard aux considérations de puissance et sans distinction. Nous attachons une importance particulière à l'application pleine et entière des dispositions de la Déclaration sur la torture adoptée par l'Assemblée générale en 1975.

Paix et sécurité

En ce qui concerne le maintien de la paix, notre expérience diffère de celle que nous pouvons avoir dans le domaine des droits de l'homme. Les conceptions et les principes adoptés, dans ce domaine, par les Nations Unies ont fait l'objet de profonds désaccords, ceci, en dépit du succès modéré de certaines mesures sur le plan pratique.

Si les menaces contre la paix et à la sécurité varient d'une année à l'autre, on peut très rarement les considérer comme inexistantes. Cette année, nous avons été bouleversés par le conflit meurtrier qui a éclaté au Liban. Les Nations Unies n'ont pu contribuer à y rétablir la paix, mais elles doivent demeurer prêtes à intervenir si la situation l'exige.

Il y a quelques semaines, l'Afrique australe était au bord du désastre. Elle l'est peut-être encore. Mais je suis certain que les événements des derniers jours sont autant de sources d'encouragement. Je rends hommage à la patiente diplomatie du secrétaire d'État américain et je me félicite du changement d'état d'esprit que ses efforts semblent avoir suscité à Prétoria et à Salisbury. Notre gouvernement est persuadé que la paix ne saurait régner en Afrique sans que la Namibie et la Rhodésie n'accèdent rapidement à l'indépendance selon la règle de la majorité et dans l'harmonie raciale.